

BTS

Electrotechnique

(niveau 5)

RNCP 35346 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35346/>

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

Trouver un maître d'apprentissage

Être titulaire du baccalauréat : S, STI, MELEC...

DURÉE

2 ans – 1410 heures

PROCHAINE SESSION

De septembre 2024 à juillet 2026

PRÉSENCE AU CFA

BTS1 : Jeudis et vendredis

BTS2 : Lundis et mardis + la 1^{ère} semaine des vacances scolaires (hors Noël) pour les 2 années

NOMBRE DE PLACES

15

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Prise de contact sous 7 jours

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous réserve de signature du contrat d'apprentissage

Objectifs professionnels

Préparer l'apprenti.e à l'acquisition de compétences techniques, savoirs et savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future. A l'issue, il.elle sera capable de :

- Conceptualiser et étudier un projet
- Conduire un projet ou un chantier
- Réaliser et mettre en œuvre
- Analyser, diagnostiquer et réaliser une maintenance

Notre valeur ajoutée

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti.e.s :

- La formation CACES® Nacelle R486
- La formation aux habilitations électriques B1 B2V BR BC H1 H2
- Voyage culturel et linguistique
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Participation à des journées de sensibilisation (HDF Propres, Lutte contre le Harcèlement Scolaire, Octobre Rose, Égalité Hommes Femmes...)

Afin d'accompagner les apprenti.e.s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute (entretien individualisé)
- Service dédié à la recherche de contrat et à l'insertion professionnelle : melanie.duval@jeanbosco-guines.fr
- Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr
- Participation à des ateliers de techniques de recherche d'emploi, coaching...



96%
Taux
de satisfaction

*pour 32 apprentis
depuis 2020



75%
Taux de réussite
à l'examen

*pour 32 apprentis
depuis 2020



100%
Sorties
positives

*94% emploi dans les
métiers visés & 6%
poursuite d'études
à 6 mois

Taux de rupture cumulé : **9%**

*pour 32 apprentis depuis 2020



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat : De 9 400 € à 10 500 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : 29/03/2024

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques. Salles informatiques. Mise en situation pratique sur des plateaux techniques dédiés et agréés.

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude.
Exonération de certains enseignements et prise en charge du handicap

Accessibilité handicap : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – réglementation ERP

Service Handicap de l'UFA : melanie.bourre@jeanbosco-guines.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletin semestriel à l'issue d'un Conseil de classe.

Validation /Sanction (certificateur)

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 10/03/2021

Perspectives post formation

Insertion professionnelle, licences professionnelles.
Energie et développement durable, domotique, maintenance des systèmes industriels, classe préparatoire d'ingénierie industrielle

Débouchés Professionnels

Agent de maitrise, Electromécanicien, Responsable de service

Équivalence : Non

Passerelle : Non

Le salaire de l'apprenti.e

Grille commune à toutes les organisations sauf accord de branche spécifique**

	Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 766,92€ - sur la base de 35 h	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 477,07€	39% soit 689,10€
de 18 à 20 ans	43% soit 759,77€	51% soit 901,13€
de 21 à 25 ans	53% soit 936,47€	61% soit 1 077,82€
26 ans et +	100% soit 1 766,92€	

**Attention, il existe une grille spéciale convention collective du bâtiment.

